

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 16982 Numéro SIREN : 807 558 507 Nom ou dénomination : 750 GRAMMES-LA TABLE
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2019 sous le numéro de dépôt 69769

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 22-07-2019

N° DE DEPOT : 069769

N° GESTION : 2015B16982

N° SIREN : 807558507

DENOMINATION : 750 GRAMMES-LA TABLE

ADRESSE : 397 rue de Vaugirard 75015 Paris

MILLESIME : 2018

Comptes annuels

Sas 750 GRAMMES LA TABLE

397 rue de VAUGIRARD

75015 PARIS 15EME ARRONDISSEMENT

Exercice clos le : 31 décembre 2018

APE : 5630Z

SIRET : 80755850700016



DBF AUDIT
12 RUE JEAN HOËT

Tél : 0130948090

78200 MANTES-LA-JOLIE

Fax : 0130947880

SOMMAIRE

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Attestation	3
COMPTES ANNUELS	4
Bilan - Actif	5
Bilan - Passif	6
Compte de résultat synthétique	7
Compte de résultat synthétique	8
Annexe des comptes annuels	9
IMPRIMES FISCAUX	21
Réel Normal	22

ATTESTATION

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels qui a été exécutée pour le compte de l'entreprise :

Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Pour l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	1 795 611,46 €
- Chiffre d'affaires	1 460 829,43 €
- Résultat net comptable	-436 793,38 €

Fait à Mantes la Jolie

Le 12/05/2019

Pierre-Xavier Leca

Expert comptable

COMPTES ANNUELS

BILAN - ACTIF

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Valeurs au 31/12/18			% de l'actif	Valeurs au 31/12/17	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles				35		26
Frais d'établissement	109 810	74 101	35 709		67 993	
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	13 742	6 572	7 170		18 927	
Fonds commercial (1)	580 000		580 000		580 000	
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				19		29
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages	37 527	22 300	15 227		23 626	
Autres immobilisations corporelles	528 362	206 818	321 545		726 602	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				1		1
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	13 799		13 799		33 899	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 283 240	309 791	973 449	54	1 451 046	57
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro	7 070		7 070		9 292	
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				42		31
Clients (3)	72 967		72 967		48 201	
Clients douteux, litigieux (3)						
Clients factures à établir (3)	219 824		219 824		211 638	
Autres créances (3)	455 920		455 920		500 552	
Fournisseurs débiteurs	11 034		11 034		39 703	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	44 988		44 988	3	85 954	3
Charges constatées d'avance (3)	10 358		10 358	1	213 862	8
TOTAL ACTIF CIRCULANT	822 162		822 162	46	1 109 203	43
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	2 105 402	309 791	1 795 611	100	2 560 249	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Valeurs au 31/12/18	% du passif	Valeurs au 31/12/17	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 943 000)	943 000	53	1 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-654 038	-36	-205 376	-8
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-436 793	-24	-448 663	-18
SITUATION NETTE	-147 832	-8	-653 038	-26
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-147 832	-8	-653 038	-26
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	469 013	26	871 034	34
Emprunts et dettes financières diverses (3)	876 913	49	1 768 913	69
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	102 719	6	118 714	5
Fournisseurs, factures non parvenues	120 765	7	126 405	5
Dettes fiscales et sociales	169 180	9	233 455	9
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	204 853	11	94 766	4
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	1 943 443	108	3 213 287	126
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	1 795 611	100	2 560 249	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

349 416

1 594 027

709 315

2 503 972

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	1 460 829	100	1 877 002	100	-416 172	-22
Montant net du chiffre d'affaires	1 460 829	100	1 877 002	100	-416 172	-22
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	26 457	2	28 648	2	-2 191	-8
Autres produits	216		8		208	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 487 502	102	1 905 657	102	-418 155	-22
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	410 883	28	650 197	35	-239 314	-37
Variation de stocks	2 221		7 358		-5 136	-70
Autres achats et charges externes	393 460	27	516 351	28	-122 891	-24
Impôts, taxes et versements assimilés	20 670	1	24 755	1	-4 085	-17
Salaires et traitements	518 957	36	762 082	41	-243 125	-32
Charges sociales	148 685	10	194 306	10	-45 621	-23
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	122 206	8	151 066	8	-28 861	-19
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	2 647		17 957	1	-15 310	-85
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 619 729	111	2 324 072	124	-704 343	-30
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-132 227	-9	-418 414	-22	286 188	-68
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	12 955	1	17 620	1	-4 665	-26
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	12 955	1	17 620	1	-4 665	-26
RÉSULTAT FINANCIER	-12 955	-1	-17 620	-1	4 665	-26
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-145 182	-10	-436 035	-23	290 853	-67
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	2 413				2 413	
Sur opérations en capital	319 000	22	200		318 800	
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	321 413	22	200		321 213	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	266 418	18	12 555	1	253 863	
Sur opérations en capital	346 606	24	273		346 334	
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	613 024	42	12 828	1	600 197	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-291 611	-20	-12 628	-1	-278 984	
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	1 808 915	124	1 905 857	102	-96 942	-5
TOTAL DES CHARGES	2 245 709	154	2 354 520	125	-108 811	-5
Bénéfice ou Perte	-436 793	-30	-448 663	-24	11 869	-3

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE
 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES
 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
 IMMOBILISATIONS CORPORELLES
 ÉTAT DES AMORTISSEMENTS
 ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS
 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
 CRÉDIT BAIL
 LOCATIONS
 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
 ÉCART DE RÉÉVALUATIONS
 Variations de la réserve spéciale de réévaluation
 Variations de la provision spéciale de réévaluation
 ÉTAT DES STOCKS
 ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES
 EFFETS DE COMMERCE
 ENTREPRISES LIÉES
 COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF
 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES
 COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF
 CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)
 LES ENGAGEMENTS
 DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES
 LES EFFECTIFS
 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS
 TRANSFERTS DE CHARGES
 COMMENTAIRES

Produites	Informations	
	NS	NA
		NA
O		
O		
O		
O		
		NA
		NA
		NA
O		
O		
O		
O		
		NA
		NA
		NA
O		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	4 à 10 ans
- Matériels et outillages	4 ans
- Frais d'établissement	3 à 5 ans
- Logiciel et Licence	5 ans
- Matériel de transport	3 ans
- Matériel de bureau	3 à 4 ans
- Mobilier	4 à 10 ans

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Désignation	VALEUR NETTE	Taux d'amortissement
Frais de constitution	35 709	
Frais de premier établissement		
- Frais de prospection		
- Frais de publicité		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses		
TOTAL DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	35 709	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations			
					suite à réévaluation	acquisitions		
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL	136 810			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL	605 251			
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions	Sur sol propre						
		Sur sol d'autrui						
	Inst. générales, agencts & aménagts construct.							
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			41 426			6 261	
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers		837 518			4 015	
		Matériel de transport		9 500				
		Matériel de bureau & mobilier informatique		74 676			1 039	
	Emballages récupérables & divers			15 819				
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
TOTAL					978 939		11 315	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							
	Autres participations							
	Autres titres immobilisés							
	Prêts et autres immobilisations financières			33 899				
TOTAL					33 899			
TOTAL GENERAL					1 754 898		11 315	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
				par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.			TOTAL		27 000	109 810	
	Autres postes d'immob. incorporelles			TOTAL		11 509	593 742	
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions	Sur sol propre						
		Sur sol d'autrui						
	Inst. gal. agen. amé. cons							
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				10 159		37 527	
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers			387 839		453 695	
		Matériel de transport					9 500	
		Mat. bureau, inform., mobilier			26 366		49 349	
	Emb. récupérables & divers						15 819	
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
TOTAL					424 364	565 890		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence							
	Autres participations							
	Autres titres immobilisés							
	Prêts & autres immob. financières				20 100		13 799	
TOTAL					20 100	13 799		
TOTAL GENERAL					482 973	1 283 241		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortis sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dével.	TOTAL	68 817	26 012	20 729	74 101
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	6 324	3 784	3 536	6 572
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		17 800	8 663	4 163	22 300
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	166 341	62 673	82 285	146 729
	Matériel de transport	4 275	3 167		7 442
	Mat. bureau et informatiq., mob.	30 828	13 952	5 554	39 226
	Emballages récupérables divers	9 466	3 955		13 421
TOTAL		228 710	92 409	92 002	229 118
TOTAL GENERAL		303 851	122 206	116 266	309 791

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES		
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissements	TOTAL						
A. Immob. incorpor.	TOTAL						
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières	9 292	71 335	73 556	7 070
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	9 292	71 335	73 556	7 070

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	13 799		13 799
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	292 790	292 790	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	400	400	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	24 609	24 609	
	Etat & autres	41 079	41 079	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	2 071	2 071	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	398 796	398 796	
	Charges constatées d'avance	10 358	10 358	
	TOTAUX	783 902	770 103	13 799
Renvois	(1) Montant			
(2)	des			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	10 358
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	10 358

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	219 824
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	219 824

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	469 013	119 597	347 386	2 030
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	223 484	223 484		
Personnel & comptes rattachés	85 183	85 183		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	44 289	44 289		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	25 433	25 433		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	14 275	14 275		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	876 913	876 913		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	204 853	204 853		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	1 943 443	1 594 027	347 386	2 030

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	120 765
Dettes fiscales et sociales	95 001
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	104 507
TOTAL DES CHARGES À PAYER	320 273

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAIT POSTERIEUR A LA CLOTURE :

En date du 15 janvier 2018 une assemblée générale extraordinaire s'est tenue afin de décider d'une augmentation de capital pour la SAS 750GRAMME LA TABLE par abandon des comptes courants des deux associés principaux la société H2O et la société CHEF DAMIEN.

Le capital social initial de 1 000€ a été augmenté de 942 000€ ce qui porte le capital social à 943 000€.

Cette augmentation permettant ainsi la continuation de l'exploitation pour 2018 prend effet à compter du 15 janvier 2018.

IMPRIMES FISCAUX



N° 11084* 20

Formulaire obligatoire
(art.223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065 - SD
2019

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/18	et clos le	31/12/18	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
Sas 750 GRAMMES LA TABLE 397 rue de VAUGIRARD 75015 PARIS 15EME ARRONDISSEMENT	
SIRET 8 0 7 5 5 8 5 0 7 0 0 0 1 6	Mél : direction@750glatable.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
---	--

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

	SIRET																		
--	-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B ACTIVITE

Activités exercées	Débts de boissons	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 % *		Bénéfice imposable à 28 %		Déficit	460 181
Bénéfice imposable à 15 %						
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
	PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
					PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐	Autres dispositifs	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse 0 N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT
---	-----	---	-----	--	--	-------------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :		
DBF Audit 12 Rue Jean Hoët 78200 MANTES-LA-JOLIE			
Tél : 0130948090	Tél :		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :			Date : 18/05/19 Lieu : PARIS
			Qualité et nom du signataire : PRESIDENT CHEF DAMIEN
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)								c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e		
								f		
								g		
								h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j		
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)		
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1			2	3	4	5	6	7	8	
J DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION										
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice					
					MVLT restant à reporter					

Désignation de l'entreprise : <u>Sas 750 GRAMMES LA TABLE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>397 rue de VAUGIRARD 75015 PARIS 15EME ARRONDISSEMENT</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>8075850700016</u>		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, <u>31/12/2018</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement*	AB	109 810	AC	74 101	35 709	
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	13 742	AG	6 572	7 170	
	Fonds commercial (1)	AH	580 000	AI		580 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	37 527	AS	22 300	15 227	
	Autres immobilisations corporelles	AT	528 362	AU	206 818	321 545	
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	13 799	BI		13 799	
TOTAL (II)		BJ	1 283 240	BK	309 791	973 449	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	7 070	BM		7 070
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	292 790	BY		292 790
		Autres créances (3)	BZ	466 955	CA		466 955
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	44 988	CG		44 988	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	10 358	CI		10 358	
	TOTAL (III)	CJ	822 162	CK		822 162	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	2 105 402	1A	309 791	1 795 611	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		Sas 750 GRAMMES LA TABLE		Néant ☐ *	
		Exercice N		31/12/2018	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :943 000.....)	DA	943 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	-654 038		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-436 793		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	-147 832	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	469 013		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	876 913		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	223 484		
	Dettes fiscales et sociales	DY	169 180		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	204 853			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 943 443		
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 795 611		
RENVOS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 594 027			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sas 750 GRAMMES LA TABLE						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
	Production vendue	biens *	FD	1 426 649	FE		FF	1 426 649
		services *	FG	34 180	FH		FI	34 180
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	1 460 829	FK		FL	1 460 829
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	26 457
	Autres Produits (1) (11)						FQ	216
			Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 487 502
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
	Variation de stock (marchandises) *						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	410 883
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	2 221
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	393 460
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	20 670
	Salaires et traitements *						FY	518 957
	Charges sociales (10)						FZ	148 685
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	122 206
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	2 647
			Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 619 729
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	-132 227	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
		Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	12 955
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
			Total des charges financières (VI)				GU	12 955
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	-12 955	
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	-145 182	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		Sas 750 GRAMMES LA TABLE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	2 413	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	319 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	321 413	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	266 418	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	346 606	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	613 024	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	-291 611	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 808 915	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 245 709	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	-436 793	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HY	
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier		IG	2 413
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HP	27 011
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1H	24 996
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			1J	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			1K	
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			1X	
	(9)	Dont transferts de charges			RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			RD	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A1	26 457
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A2	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
AJUSTEMENTS DIVERS FRS S/EX.ANT				24 996	2 413	
PDT CESSION IMMOB°					319 000	
ARRET CCA PAS DE PORTE CEDE				239 810		
PENALITES				392		
AMENDES				1 221		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	
AJUSTEMENTS DIVERS FRS S/EX.ANT				24 996	2 413	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise										Sas 750 GRAMMES LA TABLE										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations									
								1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
												2				3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ	136 810		D8			D9						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	605 251		KE			KF						
CORPORELLES	Terrains								KG			KH			KI						
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants]		L9				KJ			KK			KL					
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants]		M1				KM			KN			KO					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				[Dont Composants]		M2				KP			KQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants]		M3				KS	41 426		KT	6 261					
		Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	837 518		KW			KX	4 015				
		Matériel de transport *								KY	9 500		KZ			LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	74 676		LC			LD	1 039				
		Emballages récupérables et divers *								LE	15 819		LF			LG					
	Immobilisations corporelles en cours								LH			LI			LJ						
	Avances et acomptes								LK			LL			LM						
	TOTAL III								LN	978 939		LO			LP	11 315					
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G			8M			8T					
		Autres participations								8U			8V			8W					
Autres titres immobilisés								1P			1R			1S							
Prêts et autres immobilisations financières								1T	33 899		1U			1V							
TOTAL IV								LQ	33 899		LR			LS							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	1 754 898		ØH			ØJ	11 315						

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
				1		2						4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN			CØ	27 000		DØ	109 810		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO			LV	11 509		LW	593 742		IX			
CORPORELLES	Terrains				IP			LX			LY			LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ				MA			MB			MC			
		Sur sol d'autrui		IR				MD			ME			MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS				MG			MH			MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ	10 159		MK	37 527		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU				MM	387 839		MN	453 695		MO			
		Matériel de transport		IV				MP			MQ	9 500		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW				MS	26 366		MT	49 349		MU			
		Emballages récupérables et divers *		IX				MV			MW	15 819		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ			NA			NB			
	Avances et acomptes				NC			ND			NE			NF			
	TOTAL III				IY			NG	424 364		NH	565 890		NI			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			M7			ØW		
		Autres participations				IØ			ØX			ØY			ØZ		
Autres titres immobilisés				I1			2B			2C			2D				
Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E	20 100		2F	13 799		2G				
TOTAL IV				I3			NJ	20 100		NK	13 799		2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4			ØK	482 973		ØL	1 283 241		ØM				

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts.)

Exercice N clos le 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise										Sas 750 GRAMMES LA TABLE										Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CY	68 817				EL	26 012				EM	20 729				EN	74 101			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				PE	6 324				PF	3 784				PG	3 536				PH	6 572			
Terrains				PI					PJ					PK					PL				
Constructions	Sur sol propre			PM					PN					PO					PQ				
	Sur sol d'autrui			PR					PS					PT					PU				
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions			PV					PW					PX					PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	17 800				QA	8 663				QB	4 163				QC	22 300			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD	166 341				QE	62 673				QF	82 285				QG	146 729			
	Matériel de transport			QH	4 275				QI	3 167				QJ					QK	7 442			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	30 828				QM	13 952				QN	5 554				QO	39 226			
	Emballages récupérables et divers			QP	9 466				QR	3 955				QS					QT	13 421			
TOTAL III				QU	228 710				QV	92 409				QW	92 002				QX	229 118			
TOTAL GENERAL (I + II + III)				ØN	303 851				ØP	122 206				ØQ	116 266				ØR	309 791			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																					
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice									
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel											
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6									
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1									
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8									
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6									
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4									
	Inst. gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2									
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9									
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7									
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5									
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3									
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1									
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8									
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO									
Total général (I + II + III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV									
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW					Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY					Total général non ventilé (NW-NY)		NZ							
CADRE C																							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9					Z8						
Primes de remboursement des obligations												SP					SR						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l' entreprise <u>Sas 750 GRAMMES LA TABLE</u>				Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
		UG	UH			
		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l' entreprise : Sas 750 GRAMMES LA TABLE										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	13 799	UV		UW	13 799			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	292 790		292 790					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	400		400					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	24 609		24 609					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	41 079		41 079					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	2 071		2 071					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	398 796		398 796					
Charges constatées d'avance				VS	10 358		10 358						
TOTAUX				VT	783 902	VU	770 103	VV	13 799				
RENOIS	(1)	Montant des		- Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
				- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH	469 013		119 597		347 386		2 030		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	223 484		223 484						
Personnel et comptes rattachés				8C	85 183		85 183						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	44 289		44 289						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	25 433		25 433						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	14 275		14 275						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	876 913		876 913						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	204 853		204 853						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	1 943 443	VZ	1 594 027		347 386		2 030		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : Sas 750 GRAMMES LA TABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/12/2018	
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	
	Amendes et pénalités		WJ	1 221	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux à 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)							
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
						TOTAL I	1 221	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WS	436 793	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
		- imposées au taux de 0 %					WH	
		- imposées au taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %					I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A		
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindicies)		PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)						XS		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	461 402	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *						XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	460 181	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise		Sas 750 GRAMMES LA TABLE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	723 286	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)			K6	723 286	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	460 181	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)			YK	1 183 467	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	81 436	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO	
			↓		↓
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise Sas 750 GRAMMES LA TABLE										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	-205 375	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	-448 663		Dividendes		ZD			
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions		ZE			
	TOTAL I			ØF	-654 038		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZF			
									ZG	-654 038		
										ZH	-654 038	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7				YQ	27 011		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance								YT	813		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	28 097			XQ	146 460		
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	-3 043		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	53 842		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES	5 971			ST	195 387		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	393 460		
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	3 219		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS				9Z	17 451		
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	20 670		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	175 034		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	282 789		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018) *								ØB	490 888		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%		
	- Numéro de centre agréé *		XP							- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 sinon 0	ZR
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %		JL	
					Plus-values à 19 %		JM		Imputations		JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %		JO	
					Plus-values à 19 %		JP		Imputations		JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : Sas 750 GRAMMES LA TABLE						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations *	1	VOIR ANNEXE	462 873	116 266		346 606	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1	219 000	-127 606	-127 606			
	2			VOIR ANNEXE			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			-127 606			
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)		(B)		(C)
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪				(B)	(ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

**AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

Désignation de l'entreprise : <u>Sas 750 GRAMMES LA TABLE</u>			Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
	N-8				
N-9					
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>Sas 750 GRAMMES LA TABLE</u>				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

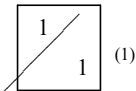
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sas 750 GRAMMES LA TABLE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	14
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 460 829
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1 460 829
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	216
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	216
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	475 896
Variation négative des stocks		OQ	2 221
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	159 376
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	2 647
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	640 140
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)		OG	820 905
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	820 905
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration ¹⁻⁻ effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 80755850700016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sas 750 GRAMMES LA TABLE

ADRESSE (voie) 397 rue de VAUGIRARD

CODE POSTAL 75015 VILLE PARIS 15EME ARRONDISSEMENT

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1000

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination CHEF DAMIEN

N° SIREN (si société établie en France) 529355232 % de détention 75,0000 Nb de parts ou actions 750,00

Adresse : N° 397 Voie RUE DE VAUGIRARD

Code Postal 75015 Commune PARIS 15EME ARRONDISSEMENT Pays FRA

Forme juridique SARL Dénomination H2O

N° SIREN (si société établie en France) 798962320 % de détention 25,0000 Nb de parts ou actions 250,00

Adresse : N° 6 Voie PLACE DU COLONEL BOURGOIN

Code Postal 75112 Commune PARIS 12EME ARRONDISSEMENT Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2019



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET : 80755850700016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sas 750 GRAMMES LA TABLE

ADRESSE (voie) 397 rue de VAUGIRARD

CODE POSTAL 75015

VILLE PARIS 15EME ARRONDISSEMENT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise Sas 750 GRAMMES LA TABLE
Numéro de siret 80755850700016

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Montant sur formulaire 2053	266 419	321 413
VALEUR DE CESS° IMMO	346 606	
Total	613 025	321 413

Désignation de l'entreprise Sas 750 GRAMMES LA TABLE
Numéro siret 80755850700016

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	<u>(ligne WQ)</u>	
TOTAL		

DÉDUCTIONS DIVERSES	<u>(ligne XG)</u>	
CICE		24 609
TOTAL		24 609

Désignation de l'entreprise Sas 750 GRAMMES LA TABLE
Numéro de siret 80755850700016

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Désignations	Montant
Factures à établir VENTES A EMPORTER AVEC COMM°	42 075
Factures à établir VENTES A EMPORTER AVEC COMM 27	1 880
Factures à établir SALAIRES 2017	43 190
Factures à établir MAT PREM 2017	132 678
Total des produits à recevoir	219 824

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Désignations	Montant
Facture à recevoir SOIREE NOEL PERSONNEL	3 500
Facture à recevoir 750 G BOUL.PERS.2017	96 074
Facture à recevoir LA FOURCHETTE 12	744
Facture à recevoir MISE EN RELATION EXTRAS - PAS	976
Facture à recevoir ELECTRICITE 12	1 800
Facture à recevoir EAU	600
Facture à recevoir COMM° AU 31/12/18 AVEC N-1 DEL	13 770
Facture à recevoir COMM° AU 31/12/18 AVEC N-1 ALL	508
Facture à recevoir PAS DE FACTURES - INVOICE2GO	1 135
Facture à recevoir LEASE LINGE 10 ET 11	1 658
Avoirs à établir BOULOGNE 2017	58 287
Avoirs à établir BOULOGNE 2017	69 962
Provision pour congés à payer Provision brut	57 662
Provision pour congés à payer Provision charges sociales	23 065
Provision pour congés à payer Provision charges fiscales	709
ETAT charges à payer Etat - Charges à payer	582
Total des charges à payer	331 031

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatés d'avance NCM GRANDE CUISINE			711		
Charges constatés d'avance NCM GRANDE CUISINE			848		
Charges constatés d'avance NCM X0 128207			433		
Charges constatés d'avance NCM X0 128207			479		
Charges constatés d'avance NCM X0 128645			174		
Charges constatés d'avance NCM X0 128645			449		
Charges constatés d'avance DIAC KANGOO			279		
Charges constatés d'avance as de pic			1 265		
Charges constatés d'avance LOCAM			85		
Charges constatés d'avance GRENKE LOC°			99		
Charges constatés d'avance GRENKE LOC°			109		
Charges constatés d'avance GRENKE LOC°			99		
Charges constatés d'avance JDC LOC° TPE			84		
Charges constatés d'avance LOC° BNP TPE ???			82		
Charges constatés d'avance LOYER SNCF			4 503		
Charges constatés d'avance ASS.GRENKE			96		
Charges constatés d'avance ASS.GRENKE			96		
Charges constatés d'avance ASS.GRENKE			96		
Charges constatés d'avance ZEN CHEF			92		
Charges constatés d'avance ZEN CHEF			92		
Charges constatés d'avance DROPBOX			187		
Total des charges constatées d'avance			10 358		

ANNEXE DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

ANNEXE À LA 2059 A

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt*	Autres amortissements *	Valeur résiduelle*
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
HONORAIRE TURBIGO	4 000		3 074		926
HONORAIRE TURBIGO	23 000		17 655		5 345
TILLER LOGICIEL CAISSE	11 509		3 536		7 973
SARL DEVELOPPEMENT DURAB	612		263		349
SARL DEVELOPPEMENT DURAB	612		256		356
HUBERTBAR POMPES A BIERRE-E	8 800		3 589		5 212
DEV. DURABLE F1605-329	136		56		80
EPSILON MISSION PHASE 1 CON	400		86		314
EPSILON MISSION 2 ACPTÉ 1 TU	16 605		3 589		13 016
EPSILON MENUISERIE TURBIGO	7 310		1 580		5 731
VENTIL PLUS TVX ISOLATION	15 848		3 614		12 234
SYCCAF NAMENAGEMENT CUISI	47 284		10 402		36 881
OTIS MF2X	4 501		976		3 524
S2BI ISOLATION TURBIGO	27 000		5 850		21 150
DE PINHO ACOMPTE TRAVAUX P	10 170		2 201		7 969
CLAUDE CAPPELLE	4 950		1 066		3 884
METALLERIE TOURNANAISE TU	5 000		1 076		3 924
GO STAFF TURBIGO	2 340		502		1 838
ALPHA STORE	3 555		762		2 793
PIPELIER	14 175		3 028		11 147
MTP CONSTRUCTION F126-16	2 250		483		1 768
PLOMBERIE CHAUFFAGE F2016-1	9 000		1 885		7 115
CLAUDE CAPELLE 10805	4 950		1 037		3 913
METALLERIE TOURNANAISE 16-5	3 100		649		2 451
ALPHA STORE TURBIGO	3 555		744		2 811
OTIS 58110413	4 501		943		3 558
EPSILON T12037	11 488		2 406		9 082
MTP CONSTRUCTION F127-16	26 100		5 597		20 503
S2EBI FT00144 TURBIGO	27 000		5 655		21 345
PIPELIER 2E ACOMPTE	15 402		3 226		12 176
SYCCAF FA2011506	47 230		9 892		37 338
EPSILON T12039	16 605		3 432		13 173
epsilon m11975 phase 1 1er acpte tur	3 600		802		2 798
AURELIE SARTRES PEINTURES	3 780		710		3 070
SYCCAF TURBIGO CUISINE	10 501		2 135		8 366
S2EBI TVX ELEC TURBIGO	6 000		1 223		4 777
A.R.T TRVX MIROITERIE TURBIG	2 240		451		1 789
A.R.T TRVX MIROITERIE TURBIG	960		193		767
EPSILON SOLDE MENUISERIE TU	2 089		425		1 664
EPSILON SOLDE MISSION 2	3 690		750		2 940
EPSILON PEINTURE	1 500		280		1 220
EPSILON 2 CADRES ACOUSTIQU	1 800		305		1 495
METALLERIE TOURNANAISE SO	900		184		716
GO STAFF SOLDE TURBIGO	520		106		414

ANNEXE DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

ANNEXE À LA 2059 A

GO STAFF TRVX SUP TURBIGO	475		97		378
GO STAFF FAUX PLAFOND TURB	3 450		628		2 822
ALPHA STORE SOLDE TURBIGO	790		157		633
DE PINHO SOLDE TRVX PLOMBE	2 130		434		1 696
PIPELIER MENUISERIE SOLDE	3 286		672		2 614
MTP CONSTRUCTION F129-16	500		107		393
MTP CONSTRUCTION F128-16	5 800		1 233		4 568
OTIS MF2NX SOLDE	999		203		796
CAPELLE PEINTURE FACTURE 10	1 410		286		1 124
CAPELLE PEINTURE FACTURE 10	1 100		223		877
EPSILON LUMINAIRE	1 174		634		540
VAUZELLE LIGNE banquettes	9 348		1 812		7 535
EPSILON T12038	4 226		885		3 341
ORIGINE DESIGN Chaises	4 000		769		3 231
EPSILON SOLDE LUMINAIRES TU	600		122		478
VAUZELLE LIGNE 152431 20/07/1	7 018		1 332		5 687
Total	462 873		116 266		346 606

ANNEXE DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

ANNEXE À LA 2059 A

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES

Nature des éléments cédés	Valeur résiduelle (6)	Prix de vente* (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins- value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 16,5 %
					16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
HONORAIRE TURBI	926		-926	-926				
HONORAIRE TURBI	5 345		-5 345	-5 345				
TILLER LOGICIEL C	7 973	5 000	-2 973	-2 973				
SARL DEVELOPPEM	349		-349	-349				
SARL DEVELOPPEM	356		-356	-356				
HUBERTBAR POMPE	5 212	6 000	788	788				
DEV. DURABLE F160	80		-80	-80				
EPSILON MISSION P	314		-314	-314				
EPSILON MISSION 2 A	13 016	12 000	-1 016	-1 016				
EPSILON MENUISER	5 731	6 000	269	269				
VENTIL PLUS TVX IS	12 234	12 000	-234	-234				
SYCCAF NAMENAG	36 881	35 000	-1 881	-1 881				
OTIS MF2X	3 524		-3 524	-3 524				
S2BI ISOLATION TU	21 150	20 000	-1 150	-1 150				
DE PINHO ACOMPTE	7 969	3 000	-4 969	-4 969				
CLAUDE CAPPELLE	3 884		-3 884	-3 884				
METALLERIE TOUR	3 924		-3 924	-3 924				
GO STAFF TURBIGO	1 838		-1 838	-1 838				
ALPHA STORE	2 793		-2 793	-2 793				
PIPELIER	11 147	11 000	-147	-147				
MTP CONSTRUCTIO	1 768		-1 768	-1 768				
PLOMBERIE CHAUF	7 115	3 000	-4 115	-4 115				
CLAUDE CAPELLE 1	3 913		-3 913	-3 913				
METALLERIE TOUR	2 451		-2 451	-2 451				
ALPHA STORE TURB	2 811		-2 811	-2 811				
OTIS 58110413	3 558		-3 558	-3 558				
EPSILON T12037	9 082	9 000	-82	-82				
MTP CONSTRUCTIO	20 503	20 000	-503	-503				
S2EBI FT00144 TURB	21 345	20 000	-1 345	-1 345				
PIPELIER 2E ACOMP	12 176	10 000	-2 176	-2 176				
SYCCAF FA2011506	37 338	30 000	-7 338	-7 338				
EPSILON T12039	13 173	10 000	-3 173	-3 173				
epsilon m11975 phase 1	2 798		-2 798	-2 798				
AURELIE SARTRES P	3 070		-3 070	-3 070				
SYCCAF TURBIGO C	8 366		-8 366	-8 366				
S2EBI TVX ELEC TU	4 777		-4 777	-4 777				
A.R.T TRVX MIROIT	1 789		-1 789	-1 789				
A.R.T TRVX MIROIT	767		-767	-767				
EPSILON SOLDE ME	1 664		-1 664	-1 664				
EPSILON SOLDE MIS	2 940		-2 940	-2 940				
EPSILON PEINTURE	1 220		-1 220	-1 220				
EPSILON 2 CADRES A	1 495		-1 495	-1 495				
METALLERIE TOUR	716		-716	-716				
GO STAFF SOLDE TU	414		-414	-414				

ANNEXE DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

ANNEXE À LA 2059 A

GO STAFF TRVX SUP	378		-378	-378				
GO STAFF FAUX PLA	2 822		-2 822	-2 822				
ALPHA STORE SOLD	633		-633	-633				
DE PINHO SOLDE TR	1 696		-1 696	-1 696				
PIPELIER MENUISER	2 614		-2 614	-2 614				
MTP CONSTRUCTIO	393		-393	-393				
MTP CONSTRUCTIO	4 568		-4 568	-4 568				
OTIS MF2NX SOLDE	796		-796	-796				
CAPELLE PEINTURE F	1 124		-1 124	-1 124				
CAPELLE PEINTURE F	877		-877	-877				
EPSILON LUMINAIR	540		-540	-540				
VAUZELLE LIGNE ba	7 535	4 000	-3 535	-3 535				
EPSILON T12038	3 341		-3 341	-3 341				
ORIGINE DESIGN Ch	3 231		-3 231	-3 231				
EPSILON SOLDE LU	478		-478	-478				
VAUZELLE LIGNE 1	5 687	3 000	-2 687	-2 687				
Total	346 606	219 000	-127 606	-127 606				

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CRÉDIT IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

(Article 244 *quater* C du code général des impôts)
Dépenses engagées au titre de l'année civile 2018

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n°2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Nom et prénoms ou dénomination de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
Sas 750 GRAMMES LA TABLE	807558507

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2018
A - Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (<i>reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année,¹ hors rémunérations versées dans les DOM</i>)	1	410 146
Montant du crédit d'impôt (<i>ligne 1 x 6 %</i>)	2	24 609
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((<i>ligne 3a x 6%) x 10/90</i>)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (<i>ligne 2 + ligne 3b</i>)	4	24 609
B - Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (<i>ligne 5 x 9%</i>) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((<i>ligne 7a x 9%) x 10/90</i>)	7b	
Montant du crédit d'impôt majoré sur rémunération versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (<i>ligne 6 + ligne 7b</i>)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 12</i>)	9	
Montant total du crédit d'impôt (<i>ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9</i>)	10	24 609
<i>Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer</i>	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2018 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9%.

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

II - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
TOTAL				12

III - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
Total				

IV - UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	24 609
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : - le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) est négatif ou égal à zéro.	15	24 609
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	24 609

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)		
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	18	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 19 : - le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) est négatif ou égal à zéro.	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20	

⁵ Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés <i>(dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)</i>	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n°2573-SD	22	24 609

- Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n°2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 (augmenté de la totalité des lignes 12 de l'ensemble des entreprises du groupe) et 18 sur le relevé de solde n°2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n°2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Formulaire
Obligatoire

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018 ou Année : 2018											
Dénomination de l'entreprise : Sas 750 GRAMMES LA TABLE										Néant ☐	
SIREN de l'entreprise		8	0	7	5	5	8	5	0	7	PME au sens communautaire ☐ Cocher la case
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)											
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐											
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)											
Dénomination et adresse											
SIREN											
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)											
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES											
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI)											
CRÉANCES REPORTABLES											
Réduction d'impôt en faveur du mécénat											
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.											
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6% ²] + [ligne 2 x 9% ²] + [[ligne 3 x 6%] ² + [ligne 4 x 9%] ²] x 10/90 + ligne 5)										24 609	
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM											
dont montant préfinancé											
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM								1	410 146		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2.5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM								2			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.								3			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.								4			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés								5			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE											
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise											
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés											
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage											

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6% et du taux de 9% pour les rémunérations versées en 2018 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

NOUVEAUTES

- Le crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale prévu à l'article 244 quater H du CGI est supprimé à compter du 1er janvier 2018 (article 94 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018)
- Le crédit d'impôt en faveur des entreprises ayant conclu un accord d'intéressement prévu à l'article 244 quater T du CGI ne s'applique plus pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.
- Le taux du CICE passe de 7% à 6% pour les rémunérations versées en 2018 (article 244 *quater* C du CGI). Le taux reste à 9% pour les rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

RAPPELS

Depuis le 1er janvier 2018, le formulaire n°2069-RCI-SD doit être souscrit obligatoirement par voie électronique (article 1649 quater B quater du CGI modifié par la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

INFORMATIONS

- Certaines données du formulaire sont susceptibles d'être transmises à la Commission européenne dans le cadre de la transparence des aides d'Etat :
- case "dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM" (CICE à taux majoré dans les DOM prévu à l'article 244 *quater* C du CGI);
 - case "dont crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM" (article 244 *quater* B du CGI);
 - case "crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif" (article 244 *quater* W du CGI)

750 GRAMMES LA TABLE
Société par actions simplifiée
au capital de 943 000 euros
397 RUE DE VAUGIRARD, 75015 PARIS
807 558 507 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à -436 793 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -436 793 euros

Report à nouveau antérieur : -654 039 euros

Au compte "report à nouveau" -436 793 euros
S'élevant ainsi à -1 090 832 euros

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 JUIN 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Société CHEF DAMIEN





3, rue Gustave Alliaume
02200 SOISSONS
Tél. 03 64 18 80 00
Fax 03 64 18 80 03
dva@moncac.fr

750 GRAMMES LA TABLE

Société par Actions Simplifiée au capital de 943 000 €
Siège social : 397 Rue VAUGIRARD - 75015 PARIS
807 558 507 R.C.S. PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31 décembre 2018

JRV/ALI

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018**

Aux Actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 750 GRAMMES LA TABLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS 750 GRAMMES LA TABLE à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**750 GRAMMES LA
TABLE**

*Rapport
du Commissaire
aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos
Au 31/12/2018*

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la Loi, nous vous informons que le rapport de gestion ne mentionne pas les mentions prévues sur les délais de paiement, prévu par l'article D. 441-4 du code de commerce.

**RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS 750 GRAMMES LA TABLE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

**RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT
DES COMPTES ANNUELS**

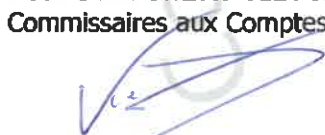
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Soissons, le 15 juin 2019

Pour DINICHERT VIET ASSOCIES
Commissaires aux Comptes


Jean-Renaud VIET
Commissaire aux comptes associé

**DINICHERT-VIET &
ASSOCIES**

*Société de
commissariat aux
comptes inscrite près la
cour d'appel d'Amiens*

ANNEXE

750 GRAMMES LA TABLE

Rapport
du Commissaire
aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos
Au 31/12/2018

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non -détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**DINICHERT-VIET &
ASSOCIES**

Société de
commissariat aux
comptes inscrite près la
cour d'appel d'Amiens

BILAN - ACTIF

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Valeurs au 31/12/18		% de l'actif	Valeurs au 31/12/17		% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr		Val. Nettes		
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles				35		26
Frais d'établissement	109 810	74 101	35 709		67 993	
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	13 742	6 572	7 170		18 927	
Fonds commercial (1)	580 000		580 000		580 000	
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes				19		29
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages	37 527	22 300	15 227		23 626	
Autres immobilisations corporelles	528 362	206 818	321 545		726 602	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				1		1
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	13 799		13 799		33 899	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 283 240	309 791	973 449	54	1 451 046	57
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro	7 070		7 070		9 292	
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				42		31
Clients (3)	72 967		72 967		48 201	
Clients douteux, litigieux (3)						
Clients factures à établir (3)	219 824		219 824		211 638	
Autres créances (3)	455 920		455 920		500 552	
Fournisseurs débiteurs	11 034		11 034		39 703	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	44 988		44 988	3	85 954	3
Charges constatées d'avance (3)	10 358		10 358	1	213 862	8
TOTAL ACTIF CIRCULANT	822 162		822 162	46	1 109 203	43
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	2 105 402	309 791	1 795 611	100	2 560 249	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Valeurs au 31/12/18	% du passif	Valeurs au 31/12/17	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 943 000)	943 000	53	1 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-654 038	-36	-205 376	-8
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-436 793	-24	-448 663	-18
SITUATION NETTE	-147 832	-8	-653 038	-26
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-147 832	-8	-653 038	-26
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	469 013	26	871 034	34
Emprunts et dettes financières diverses (3)	876 913	49	1 768 913	69
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	102 719	6	118 714	5
Fournisseurs, factures non parvenues	120 765	7	126 405	5
Dettes fiscales et sociales	169 180	9	233 455	9
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	204 853	11	94 766	4
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	1 943 443	108	3 213 287	126
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	1 795 611	100	2 560 249	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

349 416

1 594 027

709 315

2 503 972

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède.

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Variation en valeur en %
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue (biens et services)	1 460 829	100	1 877 002	100	-416 172 -22
Montant net du chiffre d'affaires	1 460 829	100	1 877 002	100	-416 172 -22
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	26 457	2	28 648	2	-2 191 -8
Autres produits	216		8		208
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 487 502	102	1 905 657	102	-418 155 -22
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Achats de matières premières et autres approvisionnements	410 883	28	650 197	35	-239 314 -37
Variation de stocks	2 221		7 358		-5 136 -70
Autres achats et charges externes	393 460	27	516 351	28	-122 891 -24
Impôts, taxes et versements assimilés	20 670	1	24 755	1	-4 085 -17
Salaires et traitements	518 957	36	762 082	41	-243 125 -32
Charges sociales	148 685	10	194 306	10	-45 621 -23
Dot. aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dot. aux amorts	122 206	8	151 066	8	-28 861 -19
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.					
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.					
Dotations aux provisions					
Autres charges	2 647		17 957	1	-15 310 -85
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 619 729	111	2 324 072	124	-704 343 -30
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-132 227	-9	-418 414	-22	286 188 -68
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice ou perte transférée					
Perte ou bénéfice transféré					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

2 413

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

24 996

10 155

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Variation en valeur en %	
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	12 955	1	17 620	1	-4 665	-26
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	12 955	1	17 620	1	-4 665	-26
RÉSULTAT FINANCIER	-12 955	-1	-17 620	-1	4 665	-26
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-145 182	-10	-436 035	-23	290 853	-67
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	2 413				2 413	
Sur opérations en capital	319 000	22	200		318 800	
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	321 413	22	200		321 213	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	266 418	18	12 555	1	253 863	
Sur opérations en capital	346 606	24	273		346 334	
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	613 024	42	12 828	1	600 197	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-291 611	-20	-12 628	-1	-278 984	
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	1 808 915	124	1 905 857	102	-96 942	-5
TOTAL DES CHARGES	2 245 709	154	2 354 520	125	-108 811	-5
Bénéfice ou Perte	-436 793	-30	-448 663	-24	11 869	-3

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède.

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	4 à 10 ans
- Matériels et outillages	4 ans
- Frais d'établissement	3 à 5 ans
- Logiciel et Licence	5 ans
- Matériel de transport	3 ans
- Matériel de bureau	3 à 4 ans
- Mobilier	4 à 10 ans

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Désignation	VALEUR NETTE	Taux d'amortissement
Frais de constitution	35 709	
Frais de premier établissement		
- Frais de prospection		
- Frais de publicité		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses		
TOTAL DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	35 709	

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL	136 810	Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	605 251		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		41 426		6 261
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	837 518		4 015
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	9 500		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	74 676		1 039
		Emballages récupérables & divers	15 819		
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	978 939		11 315
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		33 899		
		TOTAL	33 899		
TOTAL GENERAL			1 754 898		11 315
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL	27 000	109 810	
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL	11 509	593 742	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. gal. agen. amé. cons			
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		10 159	37 527	
		Inst. gal. agen. amé. divers	387 839	453 695	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		9 500	
		Mat. bureau, inform., mobilier	26 366	49 349	
		Emb. récupérables & divers		15 819	
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	424 364	565 890	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières		20 100	13 799	
		TOTAL	20 100	13 799	
TOTAL GENERAL			482 973	1 283 241	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL	68 817	26 012	20 729	74 101
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	6 324	3 784	3 536	6 572
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outill. industriels		17 800	8 663	4 163	22 300
Autres immob. corporelles	Inst. générales agencem. amén.	166 341	62 673	82 285	146 729
	Matériel de transport	4 275	3 167		7 442
	Mat. bureau et informatiq., mob.	30 828	13 952	5 554	39 226
	Emballages récupérables divers	9 466	3 955		13 421
	TOTAL	228 710	92 409	92 002	229 118
	TOTAL GENERAL	303 851	122 206	116 266	309 791

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. Incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
A. Immo. corp.	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède.

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

TABLEAU DES STOCKS

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède.

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières	9 292	71 335	73 556	7 070
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	9 292	71 335	73 556	7 070

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	13 799		13 799
	Clients douteux ou litigieux			
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	292 790	292 790	
	Créances rep. titres prêtés ; prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	400	400	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	24 609	24 609	
	Etat & autres	41 079	41 079	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	2 071	2 071	
Renvois	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	398 796	398 796	
	Charges constatées d'avance	10 358	10 358	
	TOTAUX	783 902	770 103	13 799
(1)	Montant	Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.		
	- Créances représentatives de titres prêtés			
	- Prêts accordés en cours d'exercice			
(2)	des			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	10 358
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	10 358

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	219 824
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	219 824

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	469 013	119 597	347 386	2 030
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	223 484	223 484		
Personnel & comptes rattachés	85 183	85 183		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	44 289	44 289		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	25 433	25 433		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	14 275	14 275		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	876 913	876 913		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	204 853	204 853		
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	1 943 443	1 594 027	347 386	2 030

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède.

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	120 765
Dettes fiscales et sociales	95 001
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	104 507
TOTAL DES CHARGES À PAYER	320 273

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1342113 - Sas 750 GRAMMES LA TABLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAIT POSTERIEUR A LA CLOTURE :

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède.

En date du 15 janvier 2018 une assemblée générale extraordinaire s'est tenue afin de décider d'une augmentation de capital pour la SAS 750GRAMME LA TABLE par abandon des comptes courants des deux associés principaux la société H2O et la société CHEF DAMIEN.

Le capital social initial de 1 000€ a été augmenté de 942 000€ ce qui porte le capital social à 943 000€.

Cette augmentation permettant ainsi la continuation de l'exploitation pour 2018 prend effet à compter du 15 janvier 2018.